

Procédures et fonctionnement des périodes étoilées et d'étude 22-23

Périodes étoilées

La période étoilée est une période qui doit être dédiée uniquement à de la remédiation pédagogique. Elle est aussi utilisée lorsqu'un élève manque des cours pour une compétition, tournoi ou championnat. Des reprises d'épreuves sont permises, uniquement si l'élève a dû s'absenter pour des raisons en lien avec son sport.

- L'enseignant convoque, par courriel, l'élève 48 h à l'avance. Le partenaire sportif est avisé par l'école.
- L'enseignant révise des notions dans lesquelles les élèves ont des difficultés.

Périodes d'étude

- Cette période est supervisée par un enseignant.
- Elle est dédiée au **réinvestissement** des apprentissages et à la réalisation de travail personnel (devoirs, étude pour une évaluation, application des stratégies, lecture de romans ...).
- L'élève doit prévoir du travail pour toute la période.
- Le travail effectué se déroule dans le silence ou selon les autorisations de l'enseignant.
- L'enseignant responsable répond aux questions s'il est habilité à le faire. Il peut aussi guider l'élève sur le portail « Allô Prof ».

Périodes étoilées Périodes d'étude

- L'enseignant responsable de la période étoilée ou d'étude informera le tuteur de l'élève de toutes les problématiques qui seront arrivées.
- Si l'élève ne respecte pas les consignes, il pourra y avoir exclusion au local Accueil.
- Les appareils électroniques sont interdits, sauf si l'enseignant responsable le permet à des fins pédagogiques.
- Dans les deux cas, les parents doivent planifier le transport de son enfant qui sera à l'école plutôt que sur son site d'entraînement.